

Paris, le jeudi 13 décembre 2012

Contacts Presse

Agence C3M
Tél. : 01 47 34 01 15

Michelle AMIARD
michelle@agence-C3M.com

Alnaïca AUGUSTAVE
alnaïca@agence-C3M.com

Cathy LACIDES
cathy@agence-C3M.com

Mots-clés : LOGISTIQUE / BATIMENT / ASSURANCES / INDUSTRIE / RISQUES CLIMATIQUES

Sinistre industriel, comment éviter le naufrage ?

- Les sinistres industriels dont les dédommagements sont les plus élevés sont ceux qui impliquent les bâtiments abritant l'outil de production. ▪ Les délais liés aux opérations de reconstruction induisent des durées d'indemnisation longues, qui pèsent sur le taux de sinistralité pour l'assureur.
- Pourtant, il existe des solutions opérationnelles, qui « remettent en selle » les sinistrés en un temps record. A la grande satisfaction de leur assureur...

L'indemnisation de la perte d'exploitation suite à un sinistre impliquant des bâtiments d'activité, représente une part importante des coûts pris en charge par les compagnies d'assurance...

En 2011, on a dénombré 14 millions de sinistres en France, soit environ 40 000 par jour. La Fédération française des sociétés d'assurances et du Groupement des mutuelles a réalisé une étude en 2012 pour établir le palmarès des sinistres qui coûtent le plus cher aux assureurs. En tête, la perte d'exploitation commerciale (artisans, commerçants, prestataires de services), avec un montant de 18 880 euros remboursés en moyenne par sinistre ; en 4e position, l'incendie dans une entreprise (13 580 euros) ; puis les dégâts dans une entreprise liés à un tempête, à la grêle ou à la neige (5 725 euros).¹

Une augmentation de la fréquence et du nombre d'événements climatiques majeurs a été observée, avec une conséquence évidente sur la sinistralité. La FFSA et le GEMA ont ainsi publié une étude montrant qu'au cours des 20 dernières années, le coût de ces événements climatiques majeurs atteignait 34 milliards d'euros. Un chiffre qui devrait doubler d'ici 20 ans, pour s'établir aux alentours de 60 milliards d'euros.²

Dans le cadre d'un sinistre industriel, la réactivité est un facteur essentiel du montant final de l'indemnisation.

En cas de sinistre affectant d'une quelconque manière un ou des bâtiments liés à l'activité, l'assuré peut se retrouver dans une situation d'urgence liée à l'arrêt de son outil de production, l'interruption de sa supply chain ou encore l'inaccessibilité des zones de stockage de matières premières ou de produits finis. Il peut également se trouver dans une situation où il ne respecte plus la réglementation. Au même titre qu'il est impératif de prévoir, en amont, un plan de reprise en cas de sinistre, il est indispensable, lorsque celui-ci a eu lieu, d'intervenir rapidement afin de minimiser les dommages supplémentaires et de limiter les pertes financières, notamment celles liées à l'arrêt de l'exploitation.

¹ http://www.ffsa.fr/sites/jcms/p1_813393/les-chiffres-de-la-sinistralite?cc=fp_7190

² Rapport annuel FFSA 2011 à télécharger ici : <http://www.ffsa.fr/sites/upload/docs/application/pdf/2012-09/rapportannuelffsa2011v2sept.pdf>

« C'est la raison pour laquelle nous recommandons la construction d'installations temporaires, qui permettent de rétablir rapidement l'activité pendant la période des travaux de remise en état », explique M. Mercier, expert chez Groupama.

Dans ce domaine, Spaciotempo s'est fait une spécialité de monter en un temps record, et de louer sur les sites sinistrés des ouvrages dignes de véritables bâtiments, et entièrement modulables et démontables. Une solution immédiatement opérationnelle de reprise d'activité et un astucieux « plan B » tout au long de la gestion, parfois longue et tumultueuse, du dossier de réhabilitation des ouvrages sinistrés.

Après un sinistre frappant ses bâtiments, un industriel ou une enseigne de la grande distribution va immédiatement chercher des solutions réactives, mais vont aussi privilégier une démarche validée par leur assureur.

« Outre la remise en condition opérationnelle des infrastructures, les fortes perturbations de l'activité industrielle ou commerciale entraînent une prise en charge de la perte d'exploitation par les compagnies d'assurance. Les solutions que nous proposons sont systématiquement plébiscitées dans le cadre de sinistres industriels, en ce qu'elles permettent une reprise quasi-immédiate de l'activité, même en mode dégradé », explique M. Elie Smadja, le dirigeant de Spaciotempo.

« Spaciotempo a permis à l'un de nos clients de redémarrer son activité en moins de quinze jours suivant la date du sinistre. Un délai exceptionnel quand on connaît les durées habituelles de reprise » (M. Mercier, Expert Groupama)

Mogi-bois (<http://www.mogi-bois.fr/>), fabricant de clayettes en bois de la région grenobloise, au service des fromageries, producteurs de fruits, vins et cadeaux, passe le cap des 25 ans cette année. Elle s'est parfaitement bien remise de l'incendie, qui a détruit il y a quelques années, son entrepôt de stockage des matières premières et produits finis. Mogi-bois a du faire face à deux enjeux majeurs : continuer à stocker sur site pour approvisionner ses clients tout en respectant la réglementation en matière sanitaire et d'hygiène alimentaire.

Deux semaines seulement s'écoulaient alors entre le sinistre et la reprise d'activité, grâce à l'exploitation d'un bâtiment démontable Spaciotempo de 400 m², construit sur le site même de Mogi-Bois, en parfaite conformité avec les réglementations en matière de solidité des charpentes et les enjeux sanitaires.

Une démarche tripartite menée de concert entre Mogi-Bois, Groupama et Spaciotempo, qui a permis à l'ensemble des acteurs d'être gagnants.

Quand on imagine les gains qu'a pu apporter une telle solution pour le sinistré et son assureur, une généralisation de cette pratique semble opportune. Les assureurs eux-mêmes pourraient ajouter ce procédé constructif à l'arsenal des mesures préventives recommandées aux assurés afin de réduire le coût du sinistre et son risque d'aggravation.

« Nous souhaitons renforcer nos partenariats avec les compagnies d'assurance afin de proposer une solution de reprise d'activité standardisée et immédiatement opérationnelle pour les professionnels sinistrés », conclut M. Elie Smadja.

Cette solution immédiatement opérationnelle et largement éprouvée, permet de réduire tant l'impact opérationnel du sinistre pour l'assuré que son coût pour la compagnie d'assurance.

Pour en savoir plus sur le procédé constructif Spaciotempo

Un des bénéfices majeurs du procédé constructif développé par Spaciotempo est la réactivité qu'il procure. En comparaison avec du bâtiment traditionnel, les durées de chantier pour leur système de bâtiments démontables sont 3 à 4 fois plus courtes, voire records pour des ouvrages aux caractéristiques simples. Ainsi un hangar de stockage de portée libre de 1.000 m² et 7 m de hauteur est construit en 72 heures. Conséquence : les arrêts d'activité de plusieurs semaines, voire plusieurs mois, ne sont plus une fatalité.

A propos de Spaciotempo

Capitalisant plus de 40 ans d'expérience, Spaciotempo est un des acteurs européens majeurs de la conception, la production et la construction de bâtiments démontables.

Française de nationalité, la société compte des filiales en Espagne et au Royaume-Uni et rayonne dans le monde entier.

Spaciotempo gère un parc locatif de charpentes aluminium et d'équipements correspondant à une surface d'un demi-million de m², produit l'équivalent de 200.000 m² de bâtiments neufs par an et supervise plus de 500 chantiers à l'année au profit de clients de l'industrie, de la logistique, du sport, de la grande distribution, de l'événementiel et de la défense.

Filiale du groupe GL events, le premier groupe mondial intégré dans la filière événementielle, Spaciotempo réalise 40 M de chiffres d'affaires dans le monde et emploie 120 collaborateurs.

Pour en savoir plus : www.spaciotempo.fr